

Livret d'Accueil des Familles

École La Salicorne



Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir !

Il n'est pas facile d'arriver dans une nouvelle école dont on ne connaît ni le personnel ni le fonctionnement.

Ce livret est là pour vous donner les premières informations dont vous pourriez avoir besoin.

Mais rien ne remplacera jamais le contact direct ! Alors, si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à venir nous voir !

Pour l'équipe, F. Hamon directrice

Notre école en quelques chiffres

114 élèves pour 5 classes et 7 enseignants ;

Une maîtresse E ;

1 assistante de vie scolaire ;

Une Dumiste pour l'enseignement de la musique et de la chorale ;

Des employés municipaux chargés de l'entretien des locaux et de la cantine ;

Des parents élus au Conseil d'école (voir panneau d'affichage à l'entrée de l'école) ;

Un service périscolaire municipal : garderie, cantine et TAP.

Horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h45-11h45/ 13h45-16h

Mercredi

8h45-11h45

S'informer

Le cahier de correspondance qui doit être dans le cartable tous les jours.

Téléphoner

École 02 35 84 35 17, il y a un répondeur, n'hésitez pas à laisser un message.

Mairie 02 35 84 30 55 : inscriptions pour les TAP, la garderie et la cantine...

Dates des vacances scolaires

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016

Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 17 décembre 2016

Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 11 février 2017

Reprise des cours : lundi 27 février 2017

Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 8 avril 2017

Reprise des cours : lundi 24 avril 2017

Vacances d'été

Fin des cours : samedi 8 juillet 2017

Les noms des enseignants

CP : Mme Grenet Nathalie

CE1 : M. Mathys Jean-Marie

CE2 : Mmes Hamon Florence et Deschamps Marion

CM1 : Mmes Brunet Charlotte et Le Clech Julie

CM2 : Mme Leteissier Véronique

Directrice : Mme Hamon Florence

RASED maîtresse E : Mme Galbiati Sylvie

Dans notre école, il y a aussi les personnes qui sont là pour que ce soit propre partout, les personnes de la restauration, les personnes qui encadrent les TAP...

Dans mon école, **je respecte tous les adultes** qui sont là pour s'occuper de moi !

Que faire...

En cas d'absence imprévue ?

L'école est **obligatoire** : toute absence doit être justifiée par :

> un appel téléphonique dès **la 1ère journée d'absence**

au 02 35 84 35 17 (il y a un répondeur, laissez-donc un message) ;

> un mot écrit **au retour** de l'enfant (bulletin d'absence dans le cahier de correspondance).

Des absences trop fréquentes remettent en cause la réussite scolaire. Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées, l'école procède à un signalement pour absentéisme auprès des autorités compétentes.

En cas d'absence prévue supérieure à 2 jours ?

Il faut faire une **demande d'autorisation d'absence** à M. l'Inspecteur de l'Education nationale de Dieppe Ouest **sous couvert** de **Mme la Directrice** de l'école La Salicorne.

En cas de retard ?

Les enfants doivent arriver à l'heure.

Chaque retard perturbe la classe !

En cas de retard, un enfant n'est sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où il est pris en charge par un enseignant !

Le parent ou un adulte accompagne dans ce cas son enfant **jusqu'à sa classe !**

En cas de conflit enfantin ?

Aucun adulte n'est autorisé à pénétrer dans l'école pour s'adresser directement à un enfant.

Seuls les enseignants et l'AVS/EVS sont autorisés à régler un conflit enfantin.

Vous pouvez donc : signaler les problèmes aux enseignants ou à la directrice, demander des informations aux enseignants ou à la directrice.